



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des transports et de l'environnement**

### **Rapport**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Procès-verbaux des séances des 25, 26 et 27 novembre et des 2 et 3 décembre 2025

et

Observations et recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale:  
n° 434-20251209

---

**2025**

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITIONS .....	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025 .....	4
AUDITIONS (suite) .....	5
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 .....	7
AUDITIONS (suite) .....	8
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 2 DÉCEMBRE 2025.....	10
AUDITIONS (suite) .....	11
CINQUIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025 .....	14
AUDITIONS (suite) .....	15

### ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Documents déposés
- IV Procès-verbal de la séance de travail du 4 décembre 2025
- V Observations et recommandations

Première séance, le mardi 25 novembre 2025

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2025, rétroactif au 14 novembre 2025)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), présidente  
M. St-Louis (Joliette), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)  
M. Drainville (Lévis), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement  
M. Émond (Richelieu)  
M. Grandmont (Taschereau)  
M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Verchères)  
M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre les changements climatiques, en remplacement de M. Derraji (Nelligan)  
M. Sainte-Croix (Gaspé)  
M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Comité consultatif sur les changements climatiques:

M. Alain Webster, président  
M. Sylvain Gaudreault, membre  
M. Jérôme Dupras, membre  
M. Lota Dabio Tamini, membre

Nature Québec:

M<sup>me</sup> Alice-Anne Simard, directrice générale  
M<sup>me</sup> Anne-Cécile Guyon, analyste climat

Hydro-Québec:

- M. Dave Rhéaume, vice-président exécutif, Stratégie énergétique et réglementaire et activités industrielles
- M<sup>me</sup> Caroline De Vit, directrice principale du développement des affaires et de la performance
- M. Nicolas Fleury, chef, Affaires gouvernementales et publiques

Fédération québécoise des municipalités:

- M. Michaël Pilote, administrateur et maire de Baie-St-Paul
- M. Pierre Châteauvert, directeur des politiques

Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec:

- M. Martin Vaillancourt, directeur général
- M. Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Capitale Nationale

Consortium Ouranos:

- M. Alain Bourque, directeur général

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 47, M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Drainville (Lévis), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.

### **AUDITIONS**

La Commission entend le Comité consultatif sur les changements climatiques.

À 10 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Nature Québec.

À 11 h 36, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

---

À 15 h 20, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Hydro-Québec.

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération québécoise des municipalités.

À 16 h 54, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec.

À 17 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend le Consortium Ouranos.

À 18 h 30, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 26 novembre 2025, à 8 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

---

Boris Venon

---

Marie-Claude Nichols

BV/pb

Québec, le 25 novembre 2025

Deuxième séance, le mercredi 26 novembre 2025

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2025, rétroactif au 14 novembre 2025)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), présidente

M. St-Louis (Joliette), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M. Drainville (Lévis), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement

M. Émond (Richelieu)

M. Grandmont (Taschereau)

M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Verchères)

M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre les changements climatiques, en remplacement de M. Derraji (Nelligan)

M. Sainte-Croix (Gaspé)

M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Association canadienne des constructeurs de véhicules:

M. Brian Kingston, président et chef de la direction

M<sup>me</sup> Yasmin Tarmohamed, vice-présidente, environnement et ingénierie

M. Alexis Morin, conseiller en affaires publiques

Association de l'aluminium du Canada:

M. Jean Simard, président et chef de la direction

M<sup>me</sup> Anik Dubuc, vice-présidente exécutive

Alliance de l'énergie de l'Est:

- M. Michel Lagacé, président
- M. Jean-François Thériault, directeur général

Union des producteurs agricoles:

- M. Martin Caron, président général
- M. Charles-Félix Ross, directeur général
- M. Daniel Bernier, conseiller recherches et politiques agricoles en environnement

---

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 21, M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

#### **AUDITIONS (suite)**

La Commission entend l'Association canadienne des constructeurs de véhicules.

À 12 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association de l'aluminium du Canada.

À 12 h 50, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Alliance de l'énergie de l'Est.

À 15 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Union des producteurs agricoles.

À 16 h 32, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 27 novembre 2025, après les avis touchant les travaux des commissions.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Paquette

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Nichols

MCP/pb

Québec, le 26 novembre 2025

Troisième séance, le jeudi 27 novembre 2025

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2025, rétroactif au 14 novembre 2025)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), présidente

M. St-Louis (Joliette), vice-président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)

M. Drainville (Lévis), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement

M. Émond (Richelieu)

M. Grandmont (Taschereau)

M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Verchères)

M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre les changements climatiques, en remplacement de M. Derraji (Nelligan)

M. Sainte-Croix (Gaspé)

M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Transit, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec:

M<sup>me</sup> Marie-Soleil Gagné, porte-parole et directrice générale d'Accès transports viables

M. Samuel Pagé-Plouffe, coordonnateur

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec:

M. Patrick Rondeau, conseiller au service de l'environnement et de la transition juste

M. Sami Dellah, conseiller au service de l'environnement et de la transition juste

Association Canadienne du Ciment, Région du Québec:

- M. René Drolet, directeur, affaires publiques, Région du Québec
- M. Alexandre Ramacieri, vice-président, développement corporatif et communications, Béton Provincial
- M. Anthony Perron-Anglehart, chef de service environnement, Amrize Canada
- M. Mathias Lamérant, chef de service environnement, Ciment St-Mary's – Usine McInnis

Équiterre:

- M. Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales
- M. Charles-Édouard Têtu, analyste des politiques climatiques et énergétiques

Association québécoise des médecins pour l'environnement:

- M<sup>me</sup> Patricia Clermont, organisatrice, porte-parole et relations médias au Québec

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 38, M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **AUDITIONS (suite)**

La Commission entend Transit, l'Alliance pour le financement des transports collectifs du Québec.

À 12 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

À 12 h 50, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

---

À 14 h 09, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Association Canadienne du Ciment – Région du Québec.

À 14 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Équiterre.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association québécoise des médecins pour l'environnement.

À 16 h 25, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 2 décembre 2025, à 10 h 25.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Paquette

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Nichols

MCP/pb

Québec, le 27 novembre 2025

Quatrième séance, le mardi 2 décembre 2025

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2025, rétroactif au 14 novembre 2025)

Membres présents :

- M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), présidente  
M. St-Louis (Joliette), vice-président
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)  
M. Drainville (Lévis), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement  
M. Émond (Richelieu)  
M. Grandmont (Taschereau)  
M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Verchères)  
M. Lemay (Masson)  
M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre les changements climatiques, en remplacement de M. Derraji (Nelligan)  
M. Sainte-Croix (Gaspé)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Vivre en Ville

- M. Christian Savard, directeur général  
M. Francis Garnier, conseiller aux affaires publiques

Mobilité Électrique Canada et Propulsion Québec :

- M. Daniel Breton, président directeur général, Mobilité Électrique Canada  
M. Alexis Laprés-Paradis, président-directeur général par intérim, Propulsion Québec  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Côté, directrice des affaires gouvernementales et des politiques publiques, Propulsion Québec

## Énergir :

- M. Philippe Lanthier, directeur du Développement durable, changement climatique et politiques publiques
- M. Marc-Antoine Bellavance, directeur-exécutif de l'Expertise, Stratégie intelligence marché

## Conseil Patronal de l'Environnement du Québec :

- M<sup>me</sup> Hélène Lauzon, présidente-directrice générale
- M. Olivier Dulude, directeur adjoint des affaires publiques et législatives
- M. Louis Germain, consultant Transition énergétique-environnement

## Association des Manufacturiers et Exportateurs du Québec :

- M<sup>me</sup> Julie White, présidente-directrice générale
- M<sup>me</sup> Jolyanne Gagné, conseillère principale affaires publiques et relations gouvernementales

M. Pierre-Olivier Pineau, professeur titulaire, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal

## Réseau Environnement :

- M. Mathieu Laneuville, président-directeur général
- M. Simon Langlois-Bertrand, représentant du secteur Air, changements climatiques et énergie
- M<sup>me</sup> Jeanne Desrosiers, analyste en affaires publiques et représentante

## Écothec :

- M<sup>me</sup> Isabelle Dubé-Côté, présidente et cheffe de la direction
- M<sup>me</sup> Geneviève Gauthier, présidente du conseil d'administration et directrice nationale, Econoder
- M. Frédéric Dumais, directeur des communications et affaires publiques

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 27, M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**AUDITIONS (suite)**

La Commission entend Vivre en Ville.

À 11 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend conjointement Mobilité Électrique Canada et Propulsion Québec.

À 11 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les avis touchant les travaux des commissions.

---

À 15 h 31, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Énergir.

M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) indique à la présidence qu'elle souhaite se prévaloir de l'article 176 du Règlement. En vertu de cet article, elle souhaite que la Commission soit convoquée en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations que la Commission entend formuler.

À 16 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec.

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des Manufacturiers et Exportateurs du Québec.

À 17 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Pineau.

À 18 h 29, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 25.

---

À 19 h 26, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Réseau Environnement.

À 20 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend Écotech Québec.

À 20 h 59, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 3 décembre 2025, à 15 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

---

Mériem Lahouiou

---

Marie-Claude Nichols

ML/pb

Québec, le 2 décembre 2025

Cinquième séance, le mercredi 3 décembre 2025

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2025, rétroactif au 14 novembre 2025)

Membres présents :

- M. St-Louis (Joliette), vice-président
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)
- M. Drainville (Lévis), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement
- M. Émond (Richelieu)
- M. Grandmont (Taschereau)
- M. Lemay (Masson)
- M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre les changements climatiques, en remplacement de M. Derraji (Nelligan)
- M. Sainte-Croix (Gaspé)
- M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire et Réseau de recherche en économie circulaire du Québec :

- M. Daniel Normandin, directeur du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire et directeur exécutif du Réseau de recherche en économie circulaire du Québec
- M. Benjamin Laplatte, directeur adjoint du Centre d'études et de recherches intersectorielle en économie circulaire

Réseau action climat Canada :

M<sup>me</sup> Caroline Brouillette, directrice exécutive

Coalition zéro émission Québec :

M. Mario Langlois, président

M. Stéphane Pascalon, cofondateur et président du Club Tesla Québec

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 01, M. St-Louis (Joliette) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

#### **AUDITIONS (suite)**

La Commission entend conjointement le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire et le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec.

À 15 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Réseau action climat Canada.

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Coalition zéro émission Québec.

M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 17 h 22, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 4 décembre 2025, à 15 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Paquette

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Nichols

MCP/pb

Québec, le 3 décembre 2025

**ANNEXE I**

**Personnes et organismes qui ont été entendus**

## Personnes et organismes qui ont été entendus

Alliance de l'énergie de l'Est	010M
Association canadienne des constructeurs de véhicules	
Association Canadienne du Ciment - Région du Québec	009M
Association de l'aluminium du Canada	038M
Association québécoise des médecins pour l'environnement	013M
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire Réseau de recherche en économie circulaire du Québec	031M
Coalition zéro émission Québec	028M
Comité consultatif sur les changements climatiques	001M
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec	024M
Consortium Ouranos	014M
Écotech Québec	
Énergir	021M
Équiterre	012M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	007M
Fédération québécoise des municipalités	003M
Hydro-Québec	004M
Manufacturiers et exportateurs du Québec	020M
Nature Québec	002M
Pineau, Pierre-Olivier	017M

Propulsion Québec et Mobilité Électrique Canada	019M
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	005M
Réseau action climat Canada	037M
Réseau Environnement	006M
Transit, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec	015M
Union des producteurs agricoles	008M
Vivre en Ville	023M

## **ANNEXE II**

### **Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus**

## Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador	022M
Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador	
Association canadienne des carburants	026M
Association des biologistes du Québec	018M
Association du transport urbain du Québec	027M
Association pour la santé publique du Québec	035M
Conseil de l'industrie forestière du Québec	029M
Conseil des Innus de Pessamit	032M
Fédération des pourvoires du Québec	011M
Fondation en environnement et développement durable	034M
Communauté de pratique en communication climatique du Québec	
Fonds Climat du Grand Montréal	036M
Group Mobilisation	016M
Ménard, Geoffroy	033M
Producteurs de grains du Québec	025M
Réseau des CCTT et Escouade Énergie	039M
Société pour la nature et les parcs Québec	030M

**ANNEXE III**

**Documents déposés**

## Documents déposés

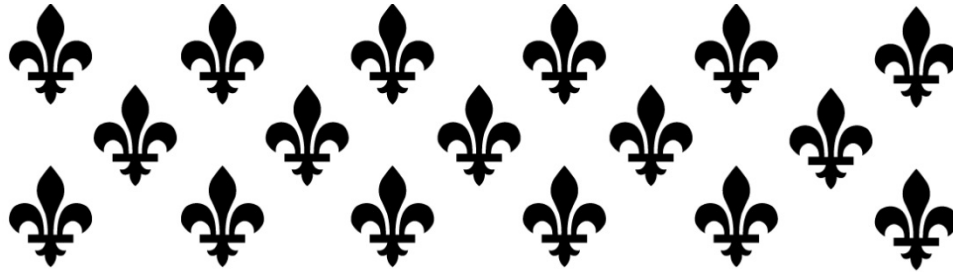
### **Séance du jeudi 4 décembre 2025**

Centre québécois du droit de l'environnement, Mémoire sur les consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

CTE-082

**ANNEXE IV**

**Procès-verbal de la séance de travail du 4 décembre 2025**



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des transports et de l'environnement**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 4 décembre 2025**

Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Séance de travail du jeudi 4 décembre 2025

Objet : Déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Membres présents :

- M. St-Louis (Joliette), vice-président
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin)
- M. Drainville (Lévis), ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement
- M. Émond (Richelieu)
- M. Grandmont (Taschereau)
- M. Lemay (Masson)
- M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte contre les changements climatiques, en remplacement de M. Derraji (Nelligan)
- M. Sainte-Croix (Gaspé)
- M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Autres personnes présentes :

- M. Édouard Banville, conseiller politique, Service de recherche, Coalition avenir Québec
- M<sup>me</sup> Natasha Barnes Crépeau, directrice adjointe, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M<sup>me</sup> Charlotte Beauchesne, attachée politique du député des Îles-de-la-Madeleine
- M. Justin Beauregard, attaché politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M<sup>me</sup> Véronique Boucher-Lafleur, analyste, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Catherine Drolet, attachée politique, Service de recherche, Québec solidaire

- M. Alexandre Elabiad, conseiller politique du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- M. Charles-Émile Fecteau, attaché politique, Cabinet de la cheffe du deuxième groupe d'opposition
- M. Simon Filiatrault, stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- M<sup>me</sup> Mélanie Grenier, directrice, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M<sup>me</sup> Mélissa Huot-Gallien, directrice des commissions parlementaires, Cabinet de la leader parlementaire de l'opposition officielle
- M<sup>me</sup> Catherine Lanouette, analyste, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Alice Lecomte, stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- M<sup>me</sup> Gabrielle Pelletier-Maltais, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

---

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 09, M. St-Louis (Joliette) déclare la séance ouverte.

M. le président indique que la Commission se réunit à la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) en vertu de l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Il est convenu de permettre à M<sup>mes</sup> Barnes Crépeau, Beauchesne, Drolet, Grenier, Huot-Gallien, Lecomte et Pelletier-Maltais et MM. Banville, Beauregard, Elabiad, Fecteau et Filiatrault d'assister à la séance.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la commission des remplacements.

M. le président dépose le document coté CTE-082 (annexe I).

Une discussion s'engage sur les propositions d'observations et de recommandations des membres.

M. Drainville (Lévis) propose la recommandation suivante :

QUE le Gouvernement se dote d'une cible de réduction des gaz à effet de serre ambitieuse et réaliste.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 5.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 5.

La recommandation est adoptée.

M. Drainville (Lévis) propose la recommandation suivante :

QUE le Gouvernement poursuive ses discussions et ses travaux afin d'évaluer les possibilités entourant les technologies de captage et de séquestration du carbone.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 5.

Contre : M. Grandmont (Taschereau) - 1.

Abstention : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 4.

La recommandation est adoptée.

M. Drainville (Lévis) propose la recommandation suivante :

QUE le Gouvernement continue d'assumer un leadership nord-américain et mondial dans la réduction des GES et dans la lutte contre les changements climatiques.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Drainville (Lévis), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Émond (Richelieu), M. Grandmont (Taschereau), M. Lemay (Masson), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est adoptée.

M. Drainville (Lévis) propose la recommandation suivante :

QUE le Gouvernement tienne compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques dans la détermination de sa cible de réduction des GES.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Drainville (Lévis), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Émond (Richelieu), M. Grandmont (Taschereau), M. Lemay (Masson), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est adoptée.

M. Drainville (Lévis) propose la recommandation suivante :

QUE le Gouvernement prenne acte du fait que l'engagement et la mobilisation citoyenne dans la lutte contre les changements climatiques sont à risque.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Drainville (Lévis), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Grandmont (Taschereau) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est adoptée.

M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose la recommandation suivante :

QUE la cible actuelle de réduction des émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 soit maintenue compte tenu de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Également, envisager des cibles intérimaires pour 2035, 2040 et 2045 afin d'assurer une transition prévisible.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose la recommandation suivante :

QUE pour atteindre la carboneutralité de façon crédible, durable et bénéfique pour le Québec, il faut établir un ordre de priorité. Ces priorités doivent être les suivantes :

- 1) La réduction des GES au Québec;
- 2) Le retrait des GES via la nature;
- 3) L'achat de crédits GES hors Québec via le marché du carbone;
- 4) Le retrait des GES via la technologie, notamment la captation carbone.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Grandmont (Taschereau) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est rejetée.

M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose la recommandation suivante :

QUE le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeure entièrement dédié à sa mission.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement maintienne la cible minimale de réduction des émissions de GES de 2030 de 37,5 % par rapport au niveau de 1990.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement adopte des budgets carbone quinquennaux et qu'il élabore, en complément, des feuilles de route sectorielles détaillant les mesures de réduction pour les principaux secteurs d'émissions, notamment le transport.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Grandmont (Taschereau) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement retire la possibilité de verser les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) au Fonds des générations et que l'intégralité des sommes du FECC soit allouée à des mesures concrètes de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'au développement de la mobilité durable, notamment le transport collectif.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement se dote d'une politique de transition juste et lance une étude prospective sur les impacts des changements climatiques et de la décarbonation sur l'emploi, les métiers et les régions.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement fasse preuve de transparence en publiant annuellement un bilan exhaustif des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à la lutte aux changements climatiques, tel qu'inscrit à l'article 46.18.2. de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement s'engage à réserver un pourcentage de précis du FECC pour supporter le secteur agricole dans leur transition énergétique.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Grandmont (Taschereau) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement s'engage sans tarder à mettre à jour la Politique québécoise de mobilité durable.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Grandmont (Taschereau) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est rejetée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement prenne acte des recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques et de sa grande expertise scientifique dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M. Grandmont (Taschereau) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement fasse preuve d'exemplarité, notamment en favorisant ses approvisionnements auprès de fournisseurs québécois.

Après débat, la recommandation est adoptée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose la recommandation suivante :

QUE la cible actuelle de réduction des émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 soit maintenue.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement adopte une cible de carboneutralité pour 2050 et qu'un ensemble de cibles intermédiaires pour 2035, 2040 et 2045 soit envisagé afin d'assurer une transition prévisible.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. St-Louis (Joliette), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

La recommandation est rejetée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement adopte des budgets carbone quinquennaux et élabore des feuilles de route sectorielles détaillant les mesures de réduction pour les principaux secteurs d'émissions, notamment le transport.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. St-Louis (Joliette), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Grandmont (Taschereau) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est rejetée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose la recommandation suivante :

QUE les sommes courantes du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeurent entièrement dédiées à sa mission de réduction des GES et d'adaptation climatique.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. St-Louis (Joliette), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Drainville (Lévis), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Grandmont (Taschereau) et M. St-Louis (Joliette) - 2.

La recommandation est adoptée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose la recommandation suivante :

QUE le gouvernement réserve une part précise et dédiée du FECC pour accompagner le secteur agricole dans sa transition énergétique.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Grandmont (Taschereau) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

La recommandation est rejetée.

Avec le consentement de la Commission, M. Drainville (Lévis) propose les observations suivantes :

Dans un contexte géopolitique de désengagement de ses voisins nord-américains, le Québec demeure un leader ambitieux dans son désir de réduire les GES.

Le Québec doit continuer d'assumer un leadership fort en Amérique du Nord et à l'international dans ses efforts de réduction des émissions de GES.

Le marché du carbone est un outil très important et essentiel dans l'atteinte de nos cibles de réductions de GES.

La proportion de nos efforts qui doit se réaliser en sol québécois et celle qui doit être réalisée à l'étranger via le SPEDE ne fait pas consensus parmi les groupes qui ont été consultés.

La consultation a permis d'entendre un large éventail d'opinions. Certains groupes préconiseraient que nous rehaussions la cible d'ici 2030, alors que d'autres soulèvent que de repousser la cible actuelle dans le temps la rendrait plus atteignable.

Il fait consensus parmi les groupes consultés que l'engagement citoyen et la mobilisation de la population dans la lutte contre les changements climatiques est à risque et cause des inquiétudes.

La manière de maintenir les citoyens engagés fait toutefois l'objet d'opinions divergentes. Certains groupes considèrent que de maintenir une cible très ambitieuse, voire irréaliste, pousse les citoyens à maintenir leur engagement; d'autres considèrent que de rendre la cible plus atteignable permettrait de maintenir la population accrochée.

La plupart des groupes reçus se disent confiants qu'à terme, la transition écologique générera des opportunités économiques qui feront croître l'économie québécoise.

L'impact à court terme d'une cible haute en 2030 ne fait toutefois pas consensus.

La plupart des groupes s'entendent pour dire que le captage et la séquestration du carbone dans l'atteinte de la carboneutralité et de la cible seront nécessaires, puisque certaines émissions de GES sont incompressibles.

La plupart des groupes s'entendent également pour dire que ces technologies sont trop émergentes pour que nous puissions les considérer dans un plan de réduction de GES à court terme.

La plupart des groupes consultés recommandent de permettre à des projets pilotes d'être lancés.

Après débat, les motions sont mises aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Contre : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 4.

Abstention : M. St-Louis (Joliette) - 1.

Les observations sont adoptées.

Avec le consentement de la Commission, M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose les observations suivantes :

Le Commissaire au développement durable constate dans son rapport 2022-2023 que le gouvernement du Québec, entre 2018 et 2022, ne s'est pas doté d'une structure de gouvernance transversale et que le mécanisme d'évaluation des plans d'action demeure lacunaire, ce qui compromet la cohérence, la transparence et l'efficacité de la lutte aux GES.

Aucun des groupes entendus en consultations particulières, incluant le Comité consultatif sur les changements climatiques, ne s'est positionné en faveur d'une réduction de la cible de -37,5 % d'ici 2030.

Des groupes consultés appuient fortement la recommandation du Comité consultatif sur les changements climatiques d'adopter, dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, une cible de carboneutralité pour 2050.

Les consultations ont permis aux différents groupes entendus d'insister pour que le gouvernement prenne en compte les coûts croissants de l'inaction, notamment face aux feux de forêt, inondations, sécheresses et impacts économiques sur les ménages et les entreprises.

Chaque dixième de degré évité a un impact réel sur la sécurité des citoyens, la santé publique et les infrastructures du Québec.

Plusieurs domaines entrepreneuriaux ont mentionné le fait que diminuer la cible met à risque les investissements déjà réalisés par les entreprises dans leur décarbonation.

Les consultations ont mis en lumière la nécessité que le gouvernement produise des études sur les impacts sectoriels et sur l'emploi de la modification de la cible.

Plusieurs groupes, notamment du milieu économique, ont rappelé dans leur mémoire que les sommes du Fonds d'électrification et de lutte contre les changements climatiques (FECC) doivent demeurer entièrement dédiées à la lutte climatique.

Après débat, les motions sont mises aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles) et M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) - 2.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Grandmont (Taschereau) et M. St-Louis (Joliette) - 3.

Les observations sont rejetées.

Avec le consentement de la Commission, M. Grandmont (Taschereau) propose les observations suivantes :

La Commission constate que l'ampleur de la crise climatique et l'urgence d'agir sont unanimement reconnues par les intervenants.

La Commission constate que la cible actuelle de réduction de 37,5 % en 2030 constitue le seuil minimal d'ambition.

La Commission note que, malgré les efforts, le Québec accuse un retard important dans l'atteinte de sa cible 2030, n'ayant atteint qu'une réduction de 19 % du bilan GES en 2022 (incluant le SPEDE), et seulement 7,2 % en réduction réelle sur le territoire.

La Commission constate que le secteur des transports est le principal émetteur de GES au Québec et a vu ses émissions augmenter de 25,6 % entre 1990 et 2022.

La Commission constate, que les gestes structurants qui nous auraient permis d'atteindre plus aisément nos cibles de réduction de GES pour 2030, notamment en transports, n'ont pas été déployés par les gouvernements.

La Commission constate que les coûts de l'inaction climatique n'ont pas été calculés par le ministère, rendant difficile de comparer l'action et l'inaction.

La Commission note qu'une majorité de groupes s'est dit en faveur de plusieurs éléments de la feuille de route du Comité consultatif sur les changements climatiques, qui propose notamment de fixer des cibles intermédiaires, et d'adopter des budgets carbone et des feuilles de route sectorielles.

La Commission reconnaît que le fait de repousser l'atteinte de la cible de 37,5 % sous les niveaux de 1990 rendra plus abrupte la courbe qui nous mènera vers l'objectif de la carboneutralité en 2050, ce qui pourrait occasionner des turbulences importantes pour l'économie québécoise.

La Commission note que l'ensemble des groupes entendus demandent que les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) ne soient pas transférés ni utilisés à d'autres fins que la réduction des GES et à l'adaptation aux changements climatiques.

Après débat, les motions sont mises aux voix. À la demande de M. St-Louis (Joliette), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Grandmont (Taschereau) - 1.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 4.

Les observations sont rejetées.

Avec le consentement de la Commission, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose les observations suivantes :

La Commission constate que les groupes consultés insistent sur la nécessité d'une prévisibilité et d'une cohérence des orientations gouvernementales.

La Commission constate que la transition climatique n'est pas incompatible avec la protection de l'emploi et que réduire les cibles accentuerait plutôt l'incertitude, retarderait les investissements et compliquerait l'organisation d'une transition juste.

La Commission constate que la transition climatique stimule de nouvelles filières économiques et accroît la demande de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs.

La Commission constate que, malgré les signaux de repli de certains pays, de nombreux États continuent d'investir massivement dans la décarbonation de leur économie, notamment en Europe et en Chine, et le développement sans précédent des énergies renouvelables témoigne d'une tendance structurelle vers une économie décarbonée.

La Commission constate qu'une réduction des cibles nuirait à la compétitivité future du Québec, alors que les économies qui accélèrent la transition bénéficieront d'un avantage concurrentiel.

La Commission constate que la transition écologique peut rendre le Québec plus prospère, mieux positionné économiquement et plus productif grâce à son accès à une énergie propre et compétitive.

La Commission constate que plusieurs groupes appuient fermement l'adoption, dans la Loi sur la qualité de l'environnement, d'une cible de carboneutralité pour 2050 et l'adoption des budgets carbone et des feuilles de route sectorielles.

La Commission constate que l'adoption de cibles intermédiaires et d'une feuille de route claire renforcerait la prévisibilité, la reddition de comptes et la confiance des institutions et de la population.

La Commission constate que tous les groupes demandent que les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeurent exclusivement dédiés à la réduction de GES et à l'adaptation climatique.

La Commission constate que les groupes consultés ont souligné les coûts croissants de l'inaction climatique, notamment les feux de forêt, inondations, sécheresses et impacts économiques sur les ménages et les entreprises.

La Commission constate que chaque dixième de degré évité améliore concrètement la sécurité des citoyens, la santé publique et la résilience des infrastructures.

La Commission constate que le Québec connaît déjà une augmentation marquée des événements météorologiques extrêmes.

La Commission constate que chaque année de report pour l'atteinte des cibles rend la transition plus coûteuse et nécessite des efforts plus grands pour atteindre la carboneutralité en 2050.

La Commission constate que le secteur des transports demeure le principal émetteur de GES et que ses émissions ont augmenté de 25,6 % entre 1990 et 2022.

La Commission constate que plusieurs groupes ont réitéré l'importance du leadership climatique du Québec, lié notamment à l'hydroélectricité, au marché du carbone et à l'électrification des transports, et que réduire les cibles nuirait à la réputation et la crédibilité du Québec, de même qu'à l'attractivité des investissements verts.

La Commission constate qu'une baisse des ambitions climatiques enverrait un signal ambigu et démobilisateur aux entreprises, aux municipalités, aux organisations et aux citoyens.

Après débat, les motions sont mises aux voix. À la demande de M. St-Louis (Joliette), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) - 1.

Contre : M. Drainville (Lévis), M. Émond (Richelieu), M. Lemay (Masson), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles), M. Grandmont (Taschereau), M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et M. St-Louis (Joliette) - 4.

Les observations sont rejetées.

Il est convenu que les membres transmettent au secrétariat leurs commentaires sur le projet de synthèse du mandat et des principaux thèmes soulevés lors des auditions publiques avant 11 heures, le 5 décembre 2025.

Il est convenu que le comité directeur de la Commission prenne connaissance des propositions de modifications et qu'il approuve la version finale de la synthèse afin qu'elle fasse partie du rapport.

Une discussion s'engage sur la possibilité que les observations et les recommandations rejetées par la Commission apparaissent en annexe du rapport. Il est convenu de ne pas procéder ainsi.

À 16 h 26, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Paquette

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Nichols

MCP/pb

Québec, le 4 décembre 2025

**ANNEXE V**

**Observations et recommandations**



COMMISSION  
DES TRANSPORTS  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Consultations  
particulières et  
auditions publiques sur  
le document intitulé :  
Consultation sur la cible  
de réduction des  
émissions de gaz à effet  
de serre du Québec

OBSERVATIONS ET  
RECOMMANDATIONS



## Les collaborateurs de la Commission des transports et de l'environnement

### SECRETARIAT DE LA COMMISSION

Marie-Claude Paquette  
Pierre Bourget

### SERVICE DE LA RECHERCHE

Catherine Lanouette  
Véronique Boucher-Lafleur  
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement, veuillez-vous adresser à la secrétaire de la Commission, M<sup>me</sup> Marie-Claude Paquette.

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722  
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : [cte@assnat.qc.ca](mailto:cte@assnat.qc.ca)

Ce document est mis en ligne dans la section « *Travaux parlementaires* » du site Internet de l'Assemblée nationale : <https://www.assnat.qc.ca>

Dépôt légal – décembre 2025  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : Imprimé : 978-2-555-02855-5  
PDF : 978-2-555-02856-2

## Les membres de la Commission et autres députés ayant participé

- M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) présidente
- M. St-Louis (Joliette) vice-président
  
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Drainville (Lévis)
- M<sup>me</sup> Dufour (Mille-Îles)
- M. Émond (Richelieu)
- M. Grandmont (Taschereau)
- M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil)
- M. Lemay (Masson)
- M<sup>me</sup> McGraw (Notre-Dame-de-Grâce)
- M. Sainte-Croix (Gaspé)
- M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

# TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	1
MANDAT DE LA COMMISSION.....	2
SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS.....	3
État des lieux.....	3
Cibles de décarbonation.....	4
Réductions des émissions de gaz à effet de serre.....	6
Séquestration du carbone.....	6
Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission.....	7
Électrification et production énergétique.....	7
Mesures sectorielles.....	8
Outils de gouvernance climatique.....	9
Adaptation aux changements climatiques.....	10
LISTE DES OBSERVATIONS.....	11
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	12
ANNEXE - LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION.....	13

## CONTEXTE

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit à son article 46.4 que le gouvernement fixe, par décret, une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette cible ne peut être inférieure à une réduction des émissions de 37,5 % sous le niveau de 1990 et doit être révisée tous les cinq ans.

La cible actuelle prévoit une réduction des émissions de 37,5 % sous le niveau de 1990, d'ici 2030. En vertu de la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, cette cible doit être révisée au plus tard le 31 décembre 2025. La *Loi sur la qualité de l'environnement* précise que la fixation de la cible doit être précédée d'une consultation particulière tenue par la commission parlementaire compétente de l'Assemblée nationale. La consultation doit se tenir après que le Comité consultatif sur les changements climatiques a rendu public son avis sur la cible à fixer.

Le 6 novembre 2025, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a déposé le [document de consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec](#). Il comprend deux questions principales en vue d'orienter la décision gouvernementale sur la cible de réduction des GES :

- Le gouvernement devrait-il modifier l'actuelle cible de réduction des émissions de GES du Québec (réduction visée, échéance), sachant que la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne permet pas de viser une réduction inférieure à 37,5 % sous le niveau de 1990? Pour quelles raisons?
- Quel rôle la réduction des émissions au Québec, les retraits de GES en territoire québécois et l'achat de réductions d'émissions ou de retraits de GES hors Québec et hors SPEDE<sup>1</sup>, devrait-il jouer dans l'atteinte de la carboneutralité?<sup>2</sup>

Le 11 novembre 2025, le Comité consultatif sur les changements climatiques a rendu public son huitième [avis sur les cibles et trajectoires de décarbonation](#).

---

<sup>1</sup> Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec, Document de consultation, 2025*, p. 56.

## MANDAT DE LA COMMISSION

En vertu de l'article 146 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission des transports et de l'environnement a reçu le mandat de procéder à des consultations particulières et à des auditions publiques sur le document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*.

Les auditions ont eu lieu du 25 novembre au 3 décembre 2025 à l'hôtel du Parlement. Les parlementaires ont entendu 26 personnes et organismes. La Commission a reçu 39 mémoires et 54 commentaires. Les membres de la Commission tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à la consultation. Le partage de leur expertise et de leur vision a contribué à enrichir la réflexion de la Commission.

Conformément à l'article 176 du *Règlement de l'Assemblée nationale*, la Commission s'est réunie en séance de travail, le 4 décembre 2025, afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend formuler.

# SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

## État des lieux

En 2015, le Québec s'est doté, par décret, d'une cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon de 2030. L'établissement de la cible a été précédé d'une consultation en commission parlementaire, conformément aux dispositions de l'article 46.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Cette cible vise une réduction des émissions de GES de 37,5% sous le niveau de 1990. En 2020, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* a modifié la LQE afin d'y inscrire que la cible ne peut être inférieure à une réduction de 37,5% par rapport au niveau de 1990 et qu'elle doit être révisée tous les cinq ans. En vertu de cette Loi, la cible actuelle doit être révisée d'ici le 31 décembre 2025.

Le bilan GES du Québec comprend deux grandes composantes : la réduction des émissions de GES sur le territoire québécois et l'achat ou la vente de droits d'émission de GES provenant du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). En plus de sa cible à l'horizon 2030, le Québec s'est aussi engagé à atteindre la carboneutralité en 2050.

Les plus récentes données indiquent que le bilan GES du Québec a diminué de 19 % entre 1990 et 2022. 7,2 % de cette baisse est attribuable aux réductions effectuées en sol québécois et 11,7 % grâce au SPEDE<sup>3</sup>. Néanmoins, le Québec se démarque d'une empreinte carbone plus faible en raison de sa production d'énergie renouvelable. Grâce à l'hydroélectricité, une partie de sa consommation énergétique a déjà été décarbonée. Par ailleurs, le SPEDE constitue un autre atout pour améliorer son bilan GES.

Pour atteindre la cible actuelle, l'effort de réduction serait donc de 18,5 % pour les cinq prochaines années. Selon le scénario de désengagement produit par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)<sup>4</sup>, en excluant les achats nets de réductions hors Québec, l'atteinte de la cible pourrait coûter jusqu'à 38 milliards de dollars à la société québécoise<sup>5</sup>. Ce chiffre comprend les dépenses publiques, privées et celles des particuliers<sup>6</sup>. Cette estimation doit être interprétée avec prudence, car elle ne tient pas compte des effets économiques des réductions des GES. Rappelons aussi que le scénario de désengagement demeure un outil de modélisation<sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>4</sup> Le document de consultation produit par le MELCCFP précise que le scénario de désengagement est « un outil de modélisation et non une option envisagée par le gouvernement. Il est utilisé pour mesurer l'effort de réduction des émissions de GES requis pour atteindre la cible de 2030 ainsi que l'effet anticipé des actions de réduction » (p. 13).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 22-24.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 23.



Le contexte géopolitique et économique actuel a une incidence sur l'atteinte de la cible de réduction des GES. L'imposition de tarifs douaniers par l'administration américaine a fragilisé plusieurs secteurs de l'économie québécoise. Cette situation pourrait se traduire par un ralentissement économique et des pertes d'emplois.

À l'échelle nord-américaine, on observe un désengagement en matière d'action climatique depuis quelques mois. Le président des États-Unis a récemment démantelé les politiques climatiques et environnementales fédérales. Les efforts de réduction des GES sont aussi variables entre les États américains. Cette tendance est également observable au Canada. C'est notamment le cas de l'Ontario qui étudie la possibilité de retirer ses objectifs de réduction de GES. La Colombie-Britannique a supprimé sa tarification carbone et a retiré ses incitatifs financiers à l'achat de véhicules électriques. Le gouvernement fédéral canadien a fait de même avec sa tarification carbone pour les particuliers et ses subventions pour l'achat de véhicules électriques depuis mars dernier.

De l'autre côté de l'Atlantique, on constate la situation inverse: la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont des cibles respectives de réduction de 50 %, 65 % et 68 % par rapport au niveau de 1990.

Si la décarbonation nécessite des investissements majeurs, plusieurs groupes ayant participé aux consultations particulières soutiennent que l'inaction climatique est plus coûteuse: les événements climatiques extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt et les sécheresses, engendrent des coûts importants en infrastructures et en santé. Les changements climatiques créent également des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui se répercute sur les prix. Enfin, la dépendance aux énergies fossiles renforce le déficit commercial du Québec.

Devant l'ampleur du défi climatique, certains groupes considèrent que la cible de réduction des GES doit être révisée à la hausse, mais la plupart d'entre eux sont d'avis qu'elle doit être maintenue, même si elle est jugée inatteignable.

## **Cibles de décarbonation**

Le Comité consultatif sur les changements climatiques recommande de fixer une cible de réduction des émissions de GES qui se situe entre 37,5 % et 45 % d'ici 2030. Les membres du Comité soutiennent que le bilan GES du Québec devrait être réduit de 45 % d'ici 2030 afin de refléter l'ambition la plus élevée de l'Accord de Paris et être conforme aux trajectoires du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Le Comité reconnaît toutefois que l'atteinte d'une telle cible est difficilement réaliste car « des retards dans l'adoption de changements structurels, des émissions découlant des investissements essentiels pour réaliser cette transition et du contexte géopolitique actuel <sup>8</sup>». De plus, une cible de réduction plus élevée d'ici 2030 « nécessiterait un déploiement technologique plus important, un accroissement de la production d'énergies renouvelables et des changements comportementaux significatifs, dont la mise en œuvre à court terme pourrait s'avérer difficile<sup>9</sup>». Considérant ces éléments, le Comité consultatif propose une cible flexible sous forme de fourchette. Il note qu'une réduction plus faible des émissions à court terme pourrait être compensée par des efforts plus intenses à moyen et long terme.

Certaines personnes entendues en commission partagent l'avis du Comité consultatif. Devant les difficultés rencontrées pour atteindre la cible actuelle, d'autres proposent de maintenir la cible de réduction des émissions de GES à 37,5 % d'ici 2030. Quelques personnes ont montré une ouverture à prolonger la période afin d'atteindre une réduction de 37,5 %. Plusieurs groupes environnementaux estiment plutôt que le Québec devrait se doter d'une cible de réduction qui se situe entre 40 % et 45 %. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec suggère pour sa part une cible de réduction qui se situe entre 55 % et 60 %. Outre la cible de 2030, la question des cibles intermédiaires a aussi été soulevée. Le Comité consultatif sur les changements climatiques propose d'établir des cibles intermédiaires de réduction des émissions nettes de GES de 60 % en 2035 et de 78 % en 2040. Des intervenantes et des intervenants aux travaux de la commission soutiennent l'instauration de cibles intermédiaires à ces niveaux ou à des niveaux plus élevés.

La cible à l'horizon 2030 s'inscrit dans la trajectoire de réductions des émissions de GES afin de parvenir à la carboneutralité en 2050. Les auditions ont permis à la Commission d'échanger avec les groupes sur cet objectif. Le Comité consultatif recommande de devancer la cible de zéro émission nette de 2050 à 2045. Cette cible devrait se traduire par une réduction des émissions de GES de 85 % par rapport au niveau en 1990 et une cible de séquestration permanente du carbone de 15 %. Des témoins suggèrent de garder la cible de carboneutralité en 2050, alors que d'autres sont favorables à un devancement de cinq ans comme le propose le Comité consultatif. Certains groupes suggèrent que la cible de carboneutralité et les cibles intermédiaires soient ajoutées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Selon les témoins entendus, il importe de conserver une cible ambitieuse afin d'envoyer un signal clair aux entreprises et aux investisseurs. Le recul ou la baisse de la cible pourrait avoir un effet de démobilisation auprès des industries qui tentent déjà de réduire leurs émissions de GES. Par exemple, les secteurs de l'aluminium et du ciment se sont dotés de leurs propres cibles de

---

<sup>8</sup> Comité consultatif sur les changements climatiques, *Définir l'ambition climatique du Québec : cibles et trajectoires de décarbonation*, 2025, p. 7.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 29.



réduction des GES à l'horizon 2030. La cible fixée par le gouvernement permet de structurer et de planifier les interventions nécessaires à la décarbonation des différents secteurs. Le maintien de la cible permettrait une plus grande prévisibilité des entreprises.

## Réductions des émissions de gaz à effet de serre

Les groupes et les témoins entendus par la Commission se sont prononcés sur plusieurs stratégies pour réduire les émissions de GES au Québec. S'ils sont tous d'avis que le Québec doit réduire ses émissions de GES afin d'atteindre la carboneutralité, les moyens suggérés pour y parvenir sont multiples et variés. Plusieurs considèrent qu'il faut d'abord cibler les secteurs avec le plus haut potentiel de réduction de GES. Certaines stratégies visent la réduction à la source des émissions, comme l'électrification des transports et la production d'énergie verte, alors que d'autres visent plutôt à contrebalancer les émissions résiduelles par des mécanismes tels que la séquestration du carbone et le SPEDE.

### Séquestration du carbone

Considérant que des secteurs comme celui de l'agriculture ne peuvent éliminer complètement leurs émissions, la capacité de retirer du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère est un élément essentiel à l'atteinte de la carboneutralité.

Il existe deux types de stockage : la séquestration temporaire et la séquestration permanente. La première peut se réaliser à travers des réservoirs naturels comme des forêts, des sols, des océans ou des stocks de biomasses. Le CO<sub>2</sub> y est capturé et stocké pendant des décennies ou quelques siècles avant d'être relâché dans l'atmosphère. Il s'agit d'une technique accessible, mais vulnérable aux perturbations telles que les feux de forêt ou les maladies. L'option de la séquestration permanente utilise des formations géologiques profondes, des matériaux solides ou encore des fonds marins pour stocker le CO<sub>2</sub> pendant des millénaires. Ce procédé permettrait une séquestration à très long terme, mais ces types de technologies sont plus coûteux et encore en développement.

Dans son avis, le Comité consultatif sur les changements climatiques privilégie la séquestration permanente. Il recommande de développer son potentiel au Québec, de développer un cadre réglementaire adéquat et de mettre sur pied des projets pilotes. Plusieurs intervenantes et intervenants sont du même avis et rappellent que la séquestration du carbone est un complément aux efforts de réduction de GES et non une solution de remplacement. À cet égard, le Québec détient un avantage territorial sur la séquestration permanente en raison de ses formations rocheuses. Au stade actuel de développement de ces technologies, leur potentiel réel de la captation du carbone dans l'atmosphère est encore incertain. Des groupes entendus sont d'avis

que le Québec devrait investir dès maintenant dans ces technologies afin que cette filière soit mature au moment d'atteindre la carboneutralité.

## Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission

Tout comme le rôle de la séquestration du carbone, les groupes entendus dressent des conclusions similaires en ce qui a trait au SPEDE. Plusieurs souhaitent prioriser la réduction des émissions brutes à l'utilisation de crédits compensatoires. D'autres rappellent que le recours au SPEDE pour réduire les GES pourrait diminuer en raison des cibles ambitieuses de la Californie, alors que cet outil permettrait de contrebalancer les émissions résiduelles de certains secteurs, à moindre coût.

Certains ont formulé une mise en garde sur le risque de doubler la comptabilisation des réductions effectuées avec le SPEDE. En liant le marché du carbone québécois à celui de la Californie, les réductions de GES effectués sur un territoire peuvent aussi bénéficier au bilan GES de l'autre compétence. Les réductions des émissions de GES réalisées localement doivent donc être distinguées de celles provenant des partenaires du SPEDE.

Les revenus provenant des ventes aux enchères du marché du carbone sont versés dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et financent les mesures découlant du Plan pour une économie verte 2030. De nombreuses personnes entendues dans le cadre de la consultation ont exprimé leur souhait que ces sommes poursuivent le financement des projets axés sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. La Fédération québécoise des municipalités donne comme exemple le financement des plans climat des municipalités qui comprennent des inventaires des émissions de GES à l'échelle des municipalités régionales de comtés (MRC) et des actions adaptées aux réalités locales. L'Union des producteurs agricoles (UPA) mentionne pour sa part qu'elle aimerait que les surplus du FECC soient réinvestis dans le milieu agricole pour atténuer l'effet de la tarification carbone, adapter le secteur aux changements climatiques et accompagner les entreprises dans la transition énergétique. Des acteurs économiques et industriels proposent que cet argent soit utilisé pour soutenir la transition énergétique des entreprises.

## Électrification et production énergétique

La question énergétique est au centre des réflexions sur la réduction de GES, en raison du rôle important de l'électrification dans les plus grands secteurs d'émissions, comme les transports, les bâtiments et les procédés industriels. En matière de production énergétique, Hydro-Québec a rappelé son objectif d'ajouter 11 000 mégawatts à son réseau d'ici 2035, un projet chiffré à 200 milliards de dollars. Pour se faire, la société d'État mise sur l'hydroélectricité, la filière éolienne



et l'énergie solaire. De plus, Hydro-Québec estime qu'entre 150 et 200 térawatts supplémentaires seront nécessaires à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Considérant la pression de la décarbonation sur le réseau électrique, Hydro-Québec juge qu'il faut cibler les secteurs avec le plus haut potentiel de réduction de GES. Il est notamment question du transport léger, de la conversion du chauffage des bâtiments qui utilisent encore le mazout et de la recherche et du développement des technologies propres pour le secteur industriel. En complémentarité avec l'augmentation de la production énergétique, la société d'État souligne l'importance de la baisse de la consommation d'électricité. La biénergie est une autre avenue pour décarboner les bâtiments tout en limitant la pression additionnelle sur le réseau électrique.

Un autre thème abordé par les personnes entendues en commission concerne la sobriété et l'efficacité énergétique. Plusieurs sont d'avis que les réductions d'émissions de GES devraient d'abord venir d'une réduction des besoins énergétiques plutôt que de l'électrification. Cela implique des changements de comportements individuels. Des organismes dressent des conclusions semblables au sujet du transport collectif. Une amélioration de l'offre de service aurait davantage de retombées positives en matière de réduction de GES que l'électrification des véhicules personnels.

### Mesures sectorielles

Plusieurs témoins représentant des milieux industriel, énergétique, entrepreneurial et agricole ont suggéré diverses mesures d'allègement réglementaire pour améliorer la fluidité et la rapidité des projets porteurs en matière de réduction des GES. L'Alliance de l'énergie de l'Est indique qu'une accélération des autorisations des projets d'énergie renouvelable est nécessaire à la décarbonation de l'économie. Aussi, il y a trop d'obstacles administratifs et réglementaires à lever pour le développement de nouveaux projets énergétiques. L'Association Canadienne du Ciment remarque que le processus de transformation industriel pour les cimenteries est très coûteux et les mesures à plus faible coût et à haut potentiel de réduction des GES ont déjà été réalisées. Des changements plus importants exigent des autorisations gouvernementales, des innovations technologiques et potentiellement des modifications aux normes de construction.

Le Conseil patronal de l'environnement du Québec et Manufacturiers et Exportateurs du Québec proposent de considérer davantage les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de favoriser les entreprises vertes. Dans le secteur public, Vivre en ville suggère de réviser les programmes de financement relevant des ministères et organismes gouvernementaux pour qu'ils intègrent des exigences de faible empreinte carbone, de sobriété et d'efficacité énergétique et de résilience climatique.

En agriculture, l'UPA mentionne que la réglementation agricole comprend des normes contraignantes pour l'épandage de fumier. Une plus grande flexibilité dans les périodes autorisées permettrait de réduire davantage les GES. Enfin, l'UPA a tenu à rappeler que la plupart des émissions pour le secteur agricole sont d'origine biologique et ne peuvent être éliminées. La carboneutralité ne peut donc pas être atteinte sans l'achat de crédits carbone. L'organisme propose d'établir des cibles de carboneutralité pour certains sous-secteurs agricoles.

## Outils de gouvernance climatique

En plus des cibles intermédiaires, plusieurs intervenants suggèrent de mettre en place des mécanismes additionnels de gouvernance climatique de formes variées, avec comme objectif commun de rendre l'action climatique plus prévisible et de faciliter sa planification.

D'abord, le Comité consultatif sur les changements climatiques recommande la création de feuilles de route sectorielles comprenant les mesures prévues de réduction des émissions de GES et de séquestration permanente des émissions résiduelles pour chaque secteur principal d'émissions (transport, industrie, bâtiments, agriculture et matières résiduelles), leurs échéances et les résultats attendus.

L'établissement de budgets carbone quinquennaux est une autre recommandation du Comité consultatif. Ces derniers permettent de fixer une quantité absolue de GES à ne pas dépasser pour une période donnée, puis de prévoir une trajectoire d'émissions décroissantes. Le Comité explique que ces plafonds fixés pour une période de cinq ans permettraient de détecter tout écart par rapport à la trajectoire visée et d'ajuster les politiques publiques en conséquence. D'autres représentants du secteur de l'environnement mentionnent qu'un tel outil renforcerait la transparence et permettrait une meilleure prévisibilité aux investisseurs, aux entreprises et aux autres parties prenantes. Plusieurs groupes ayant participé aux travaux de la Commission soutiennent l'instauration de budgets carbone et des feuilles de route sectorielles.

L'Association québécoise des médecins pour l'environnement suggère d'établir une feuille de route pour le réseau de la santé et des services sociaux. L'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec souhaite pour sa part relancer la Politique de mobilité durable avec un nouveau plan d'action. Elle propose aussi d'ajouter le secteur des transports à la feuille de route en efficacité et sobriété énergétique en se basant sur l'approche RTA (réduire, transférer, améliorer).

Plusieurs personnes entendues en commission ont aussi parlé du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF). Ce secteur est une source nette d'émissions de GES et n'est présentement associé à aucune cible. Dans son avis, le Comité consultatif sur les changements climatiques suggère d'adopter une cible de



carboneutralité pour le secteur de l'ATCATF, de faire un suivi des émissions non comptabilisées - par exemple, celles causées par les feux de forêt - et d'élaborer un plan de gestion des risques d'inversion pour les stocks de carbone et d'adaptation aux perturbations naturelles et aux aléas climatiques.

## Adaptation aux changements climatiques

Les scénarios scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) démontrent que la trajectoire d'émission de GES des prochaines décennies permettra de déterminer à quel moment et à quelle température le climat se stabilisera. C'est la carboneutralité qui permettra l'atteinte de ce nouvel équilibre climatique. D'ici là, les conséquences des changements climatiques sont inévitables et continueront de s'amplifier. Les mesures d'adaptation sont donc essentielles pour apprendre à vivre avec ce phénomène.

Selon le consortium de recherche Ouranos, l'adaptation aux changements climatiques doit éventuellement être intégrée dans l'organisation normale de la société plutôt que d'être perçue comme un phénomène exceptionnel. Les organisations publiques et privées doivent considérer les changements climatiques dans leur fonctionnement régulier dès maintenant. Un soutien financier gouvernemental demeure nécessaire pour accompagner les organisations et les particuliers dans cette transition. Les revenus générés par la tarification carbone pourraient servir à cette fin.

La réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques sont deux stratégies complémentaires et indissociables. Toutefois, il est difficile pour les groupes entendus de déterminer quelle proportion des efforts doit aller vers la réduction des GES et laquelle doit être dirigée vers l'adaptation aux changements climatiques. Les deux volets doivent être soutenus par des investissements et des actions concrètes. Les groupes environnementaux soulignent également que les stratégies d'adaptation sont efficaces seulement si les émissions de GES sont réduites : si les émissions continuent d'augmenter, la température se réchauffera davantage et les conséquences des changements climatiques seront plus importantes.

La réduction des GES a donc pour rôle d'atténuer au maximum les effets des changements climatiques alors que l'adaptation vise plutôt à prévenir et à gérer les risques associés aux changements climatiques. Par exemple, la révision de la carte des zones inondables, la révision du code du bâtiment et les normes de construction dans les zones côtières sont des exemples de stratégies d'adaptation pour rendre la société plus résiliente face aux changements climatiques.

## LISTE DES OBSERVATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission formule les observations suivantes :

1. Dans un contexte géopolitique de désengagement de ses voisins nord-américains, le Québec demeure un leader ambitieux dans son désir de réduire les GES.
2. Le Québec doit continuer d'assumer un leadership fort en Amérique du Nord et à l'international dans ses efforts de réduction des émissions de GES.
3. Le marché du carbone est un outil très important et essentiel dans l'atteinte de nos cibles de réductions de GES.
4. La proportion de nos efforts qui doit se réaliser en sol québécois et celle qui doit être réalisée à l'étranger via le SPEDE ne fait pas consensus parmi les groupes qui ont été consultés.
5. La consultation a permis d'entendre un large éventail d'opinions. Certains groupes préconiseraient que nous rehaussions la cible d'ici 2030, alors que d'autres soulèvent que de repousser la cible actuelle dans le temps la rendrait plus atteignable.
6. Il fait consensus parmi les groupes consultés que l'engagement citoyen et la mobilisation de la population dans la lutte contre les changements climatiques est à risque et cause des inquiétudes.
7. La manière de maintenir les citoyens engagés fait toutefois l'objet d'opinions divergentes. Certains groupes considèrent que de maintenir une cible très ambitieuse, voire irréaliste, pousse les citoyens à maintenir leur engagement; d'autres considèrent que de rendre la cible plus atteignable permettrait de maintenir la population accrochée.
8. La plupart des groupes reçus se disent confiants qu'à terme, la transition écologique générera des opportunités économiques qui feront croître l'économie québécoise.
9. L'impact à court terme d'une cible haute en 2030 ne fait toutefois pas consensus.
10. La plupart des groupes s'entendent pour dire que le captage et la séquestration du carbone dans l'atteinte de la carboneutralité et de la cible seront nécessaires, puisque certaines émissions de GES sont incompressibles.
11. La plupart des groupes s'entendent également pour dire que ces technologies sont trop émergentes pour que nous puissions les considérer dans un plan de réduction de GES à court terme.
12. La plupart des groupes consultés recommandent de permettre à des projets pilotes d'être lancés.



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

Au terme de ses travaux, la Commission formule les recommandations suivantes :

1. QUE le Gouvernement se dote d'une cible de réduction des gaz à effet de serre ambitieuse et réaliste.
2. QUE le Gouvernement poursuive ses discussions et ses travaux afin d'évaluer les possibilités entourant les technologies de captage et de séquestration du carbone.
3. QUE le Gouvernement continue d'assumer un leadership nord-américain et mondial dans la réduction des GES et dans la lutte contre les changements climatiques.
4. QUE le Gouvernement tienne compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques dans la détermination de sa cible de réduction des GES.
5. QUE le Gouvernement prenne acte du fait que l'engagement et la mobilisation citoyenne dans la lutte contre les changements climatiques sont à risque.
6. Que le gouvernement prenne acte des recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques et de sa grande expertise scientifique dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.
7. QUE le gouvernement fasse preuve d'exemplarité, notamment en favorisant ses approvisionnements auprès de fournisseurs québécois.
8. QUE les sommes courantes du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeurent entièrement dédiées à sa mission de réduction des GES et d'adaptation climatique.

## ANNEXE - LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES QUI ONT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Alliance de l'énergie de l'Est	✓	✓
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador	✓	
Association canadienne des carburants	✓	
Association canadienne des constructeurs de véhicules		✓
Association Canadienne du Ciment – Région du Québec	✓	✓
Association de l'aluminium du Canada	✓	✓
Association des biologistes du Québec	✓	
Association du transport urbain du Québec	✓	
Association pour la santé publique du Québec	✓	
Association québécoise des médecins pour l'environnement	✓	✓
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire et Réseau de recherche en économie circulaire du Québec	✓	✓
Coalition zéro émission Québec	✓	✓
Comité consultatif sur les changements climatiques	✓	✓
Conseil de l'industrie forestière du Québec	✓	
Conseil des Innus de Pessamit	✓	



Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec	✓	✓
Consortium Ouranos	✓	✓
Écotech Québec		✓
Énergir	✓	✓
Équiterre	✓	✓
Fédération des pourvoies du Québec	✓	
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	✓	✓
Fédération québécoise des municipalités	✓	✓
Fondation en environnement et développement durable et Communauté de pratique en communication climatique du Québec	✓	
Fonds Climat du Grand Montréal	✓	
Geoffroy Ménard	✓	
GroupMobilisation	✓	
Hydro-Québec	✓	✓
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	✓	✓
Nature Québec	✓	✓
Pierre-Olivier Pineau	✓	✓
Producteurs de grains du Québec	✓	
Propulsion Québec et Mobilité Électrique Canada	✓	✓
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	✓	✓
Réseau action climat Canada	✓	✓

Organismes et personnes ayant participé aux travaux	Mémoire	Audition
Réseau des CCTT et Escouade Énergie	✓	
Réseau Environnement	✓	✓
Société pour la nature et les parcs	✓	
Transit, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec	✓	✓
Union des producteurs agricoles	✓	✓
Vivre en ville	✓	✓



**Notre  
maison  
citoyenne**

[assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca)